

Réunion de conseil du 27 septembre 2024 à 20h00

Salle du Conseil

Présents : AUDOUX François, BARREAU Eliane, BRISEPIERRE Jérôme, DEGORCE Carine, DEVERGE Christian, FOUSSIER François, HUVELIN Damien, NAILANI Ambdilhadi, NIORT Jacques, REMAUD Emmanuel, STEPHENS Susan

Excusés :

BAUDET Valérie,

CHAUVEAU Tiphaine

CHEVAIS Claudine a donné pouvoir à BARREAU Eliane

Désignation de la secrétaire de séance : Eliane BARREAU

• **Ordre du jour complémentaire**

- Achat terrain Gauthier à Envieux pour réserve incendie (parcelle BN234)
- Le point sur le projet de Végétalisation de l'Espace du Moulin Gavalet et sur la Maison des Associations et de Coworking : Adaptation des plans de financement.
- Plan de financement pour la Rénovation en 2 logements du Bâtiment de l'Espace du Moulin Gavalet.
- Proposition affichage légal.
- Décision modificatrice suite achat fourneau de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cet ordre du jour complémentaire à l'unanimité.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

• **Approbation du compte rendu du 23 août 2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le compte rendu du conseil municipal du 23 août 2024 à l'unanimité.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

D2024/099 - Conventions de chemins avec Enertrag

Lors du conseil municipal du 28 juin 2024 ; le quorum n'étant pas atteint, il n'a pas été possible de délibérer.

Une délibération a été prise en date du 27 novembre 2020 par le conseil municipal permettant au Maire de signer une convention relative aux droits de passage, passage de câbles et survol nécessaire à la construction et l'exploitation du parc éolien de la Croisée de Chabanne.

Suite à l'autorisation du projet, le conseil municipal de Château Garnier doit délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire ou une autre personne désignée à signer les promesses de servitudes et d'autorisations avec la société ENERTRAG POITOU-CHARENTES X.

Ces promesses encadrent la mise en place de servitudes sur les chemins communaux nécessaires à la construction et l'exploitation du parc :

Élargissement provisoire

Passage de câbles

Confortement

Passage d'engins de chantier

Surplomb par les pales

Les chemins communaux concernés sont issus du domaine privé et du domaine public de la commune. Les indemnités prévues sont les suivantes :

Pour le domaine privé : Une indemnité forfaitaire et globale de 10 000€ à l'issue de la mise en service du parc et une indemnité annuelle de 1500€ par éolienne durant toute la durée d'exploitation du parc

Pour le domaine public : une indemnité annuelle de 500€ par éolienne durant toute la durée d'exploitation du parc

La durée de ces promesses est de 5 années pleines et successives à compter de leur signature, prorogeables une fois de 2 années supplémentaires.

Monsieur le Maire propose la signature de conventions avec la société ENERTRAG

M. Niort, potentiellement concerné, ne participe pas aux délibérations et sort de la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention(s) : 2

D2024/100 - Achat d'un fourneau pour la salle des fêtes et travaux d'électricité

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le fourneau de la salle des Anciennes Halles est devenu vétuste et qu'il conviendrait de faire l'acquisition d'un nouveau fourneau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de la pose de plusieurs prises dans le respect des normes électriques en vigueur.
- de faire l'acquisition d'un fourneau 4 feux gaz + four électrique (800 x 700 x 900 mm) pour un montant de 3540€ TTC.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

D2024/101 - Maintenance défibrillateurs et renouvellement

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de renouveler le défibrillateur de la Mairie et présente un devis de la société Handipharm d'un montant de 1597.36€ HT soit 1916.83€ TTC.

De plus, Monsieur le Maire présente un second devis de la société Handipharm pour la maintenance technique des deux défibrillateurs de la Commune pour un durée de 3 ans et un montant HT de 525.00€ soit TTC 630.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ces deux devis.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

D2024/102 - Maintenance des pompes à chaleur

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'EURL BJ Energies pour la maintenance annuelle des pompes à chaleur suivant les préconisations du constructeur pour une durée de 2 ans. (Castel, Multiservices, logement 14 rue de la Poste et salle des fêtes).

Ce devis est d'un montant de 2 130.00 HT soit 2 556.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

D2024/103 - Réserve incendie : devis Massé – devis Eaux de Vienne

Monsieur le Maire présente deux devis au conseil municipal :

- Le premier de la SARL Massé pour la pose de réserves incendie souples au Grand Brizard, à la Gadelière et à La Courteille pour un montant de 1376.00€ HT soit 1651.20€ TTC
- Le second d'Eaux de Vienne pour la réalisation d'un branchement d'eau potable au Grand Brizard pour un montant de 856.00€ HT soit 1027.92€ TTC.

Jacques NIORT et François FOUSSIER, potentiellement intéressés, sortent de la salle et ne prennent pas part au vote. Le pouvoir de Madame CHEVAIS n'est pas utilisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ces deux devis.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/104 - SACEM : liste des manifestations concernées

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il serait souhaitable de cotiser à la SACEM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et décide d'intégrer les manifestations suivantes :

- Feux d'artifice sonorisé et fête du 14 juillet
- Fête des associations de septembre
- Repas des aînés en décembre
- Marché de Noël
- Foire du printemps en avril

Pour : 12 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• Transfert du monument aux morts

Monsieur le Maire présente différents devis au conseil municipal pour le transfert du monument aux morts. Il est décidé de continuer d'étudier le transfert du monument aux morts et de surseoir à la décision du choix d'un prestataire.

• Projet enceinte de l'école

Monsieur le Maire présente différents devis concernant l'enceinte de l'école (portail et clôture). Ces devis étant élevés, le choix est reporté dans l'attente de nouveaux devis

• Proposition affichage légal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal des devis concernant l'affichage légal. Compte tenu du coût relativement élevé, ces propositions seront étudiées lors du prochain budget.

D2024/105 -Aliénation d'un chemin rural à Lafa

M. le maire présente la proposition du GFR de l'Arquetan qui souhaite acquérir une portion du chemin de la Fa en échange avec les parcelles AE25-26-27 lui appartenant, parcelles qui intéressent la Commune pour intégrer les fontaines sur les circuits de randonnées pédestres.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le chemin concerné.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte un échange à coût identique, c'est-à-dire de vendre le chemin et d'acheter les trois parcelles aux prix équivalents ;

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à se rapprocher d'un géomètre et à mettre en place une enquête publique.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

D2024/106 -Achat des parcelles AE 25-26-27 au Grand Brizzard

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles AE25-26 et 27 au Grand Brizzard pour 2 298.50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition de ces parcelles en échange de l'aliénation du chemin de Lafa .

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

D2024/107 - Proposition d'acquisition d'une fraction de la parcelle BN27 à Enviaux

Monsieur le Maire présente la demande d'acquérir ou de louer une partie de la parcelle BN27 à Enviaux sur laquelle est située la microstation d'épuration du village d'Enviaux afin de désenclaver la parcelle BN26 et faciliter le transit de ses animaux entre 2 parcelles lui appartenant (BN364 et BN26).



Après en avoir délibéré, considérant que dans le futur une partie de la parcelle demandée pourrait être utile pour une éventuelle extension de la station d'assainissement le conseil municipal décide de ne pas vendre cette portion de parcelle mais dans un souci d'entretien des abords de la station accepte à l'unanimité de la mettre à disposition du GFR de l'Arquetan une fraction de cette parcelle dont les limites seront déterminées d'un commun accord pour former le lot 83p et charge le maire de faire le nécessaire.

Pour : 12

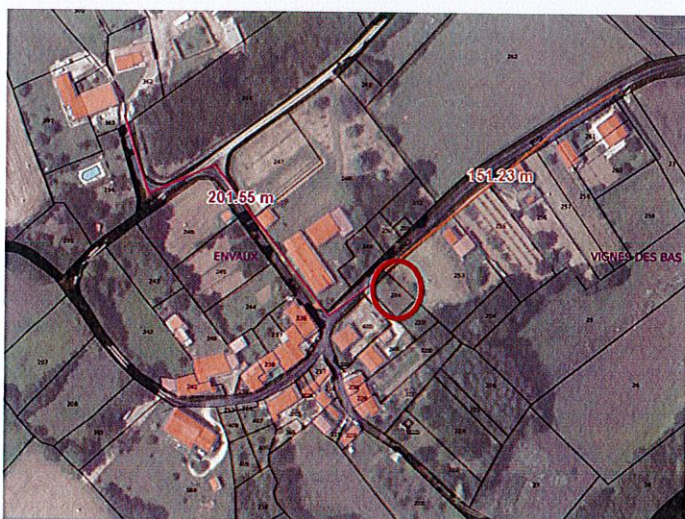
Contre : 0

Abstention(s) : 0

D2024/108 - Achat terrain Gauthier à Envaux pour réserve incendie (parcelle BN234)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir une réserve incendie pour le village d'Envaux et de Chez Bois.

La parcelle BN234 d'une surface de 250 m² environ appartenant aux consorts Gauthier présente une situation idéale pour protéger l'ensemble des 2 villages et il serait pertinent de s'en porter acquéreur. Cette parcelle est proposée à 500 €, frais notariés en sus.



La vessie pour la réserve incendie sera commandée en même temps que celles de la Gadelière, La Courteille et du Grand Brizzard et posée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cet achat à l'unanimité.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

D2024/109 -Le point sur le projet de Végétalisation de l'Espace du Moulin Gavalet et sur la Maison des Associations et de Coworking : Adaptation des plans de financement.

Monsieur le Maire présente la réadaptation des plans de financement au conseil municipal suite à l'avis du Conseil Départemental concernant la demande d'ACTIV 4 :

PLAN DE FINANCEMENT REVITALISATION DU CENTRE BOURG AU 25/09/24				
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études:	85 139.00	• Autofinancement maître d'ouvrage commune : Emprunt Energies Vienne	224 371.75	23.77
Végétalisation de l'Espace du Moulin Gavalet	5 310.00	Végétalisation de l'Espace du Moulin Gavalet	24 924.00	
Maison des Associations et de Coworking et logement	45 529.00	Maison des Associations et de Coworking et logement	106 097.25	
Aménagement 2 logements Espace du Moulin Gavalet	34 300.00	Aménagement 2 logements Espace du Moulin Gavalet	93 350.50	
		a rajouter en autofinancement		
II - Dépenses d'investissement :	796 500.00	• Conseil Départemental	205 000.00	21.72
Végétalisation de l'Espace du Moulin Gavalet	107 500.00	- Activ 4 : AP CBCA	169 000.00	17.90
Maison des Associations et de Coworking et logement	406 000.00	- Activ 3 :	0.00	0.00
Aménagement 2 logements Espace du Moulin Gavalet	283 000.00	- Schema Departemental Habitat (SDH)	36 000.00	3.81
		• Etat	119 576.00	12.67
		- DETR 2024 :	0.00	0.00
		- DETR 2025 :	15 000.00	1.59
		- DSIL 2022 :	80 000.00	8.47
		- DSIL 2024 :	19 576.00	2.07
		- DSIL 2025 :	5 000.00	0.53
		* EUROPE	153 125.00	16.22
		FEADER	50 400.00	5.34
		FEDER	102 725.00	10.88
III Dépenses totales éligibles pour Energies Vienne		Communauté de Communes	60 000.00	6.36
Végétalisation de l'Espace du Moulin Gavalet	0.00	Végétalisation de l'Espace du Moulin Gavalet	0.00	0.00
Maison des Associations et de Coworking et logement	369 500.00	Maison des Associations et de Coworking et logement	30 000.00	3.18
Aménagement 2 logements Espace du Moulin Gavalet	289 300.00	Aménagement 2 logements Espace du Moulin Gavalet	30 000.00	3.18
IV- IMPREVUS	25 123.00	Energies Vienne	181 957.25	19.27
Végétalisation de l'Espace du Moulin Gavalet	1 623.00	Végétalisation de l'Espace du Moulin Gavalet	0.00	
Maison des Associations et de Coworking et logement	8 500.00	Maison des Associations et de Coworking et logement	105 882.25	
Aménagement 2 logements Espace du Moulin Gavalet	15 000.00	Aménagement 2 logements Espace du Moulin Gavalet	76 075.00	
V - DEPENSES ACQUISITION ET PRE-ETUDES	37 268.00			
Végétalisation de l'Espace du Moulin Gavalet	9 567.00			
Maison des Associations et de Coworking et logement	13 850.50			
Aménagement 2 logements Espace du Moulin Gavalet	13 850.50			
TOTAL	944 030.00		944 030.00	100.00

PLAN DE FINANCEMENT VEGETALISATION DE L'ESPACE DU MOULIN GAVALET ETAPE 1 AU 25/09/24				
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études:	5 310.00	• Autofinancement maître d'ouvrage commune :	24 924.00	20.1
• Maîtrise d'œuvre	5 310.00			
• Mission CSPS	-			
• Mission de Contrôle Technique	-			
II - Dépenses d'investissement :	107 500.00	• Conseil Départemental	24 000.00	19.3
Estimation des travaux de démolition et terrassement	39 500.00	- Activ 4 :	24 000.00	19.3
Cheminement voiries et parking	20 000.00			
Aménagements extérieurs	40 000.00	• Etat	19 576.00	15.7
Reseaux divers	3 000.00	DSIL	19 576.00	15.7
Eclairages extérieurs	5 000.00	DETR		
		REGION	55 500.00	44.7
		FEADER	55 500.00	
IV- IMPREVUS	1 623.00	Communauté de Communes	-	0.00
Imprévus	1 623.00	Fonds de concours CCCP		
SOUS TOTAL TRAVAUX A REALISER	114 433.00			
V-DEPENSES ACQUISITION ET PRE-ETUDES	9 567.00			
• Quote-part acquisition	5 442.00			
• Quote-part pré-études	3 125.00			
• Temps administratif	1 000.00			
TOTAL	124 000.00		124 000.00	100.00

PLAN DE FINANCEMENT ESPACE D'ACCUEIL ET DE CO-WORKING AU 25/09/24				
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Financiers	Montant HT	%
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études:	45 529.00	Commune	106 097.25	22.3
• Maîtrise d'œuvre	35 640.00			
• Mission CSPS	2 736.00	• Conseil Départemental	101 500.00	21.4
• Mission de Contrôle Technique	3 500.00	- Schéma Départemental Habitat MDH:	10 000.00	
• Mission étude des sols	2 380.00	- Activ 4 :	91 500.00	
• Relevés topographiques	1 273.00	• Etat	80 000.00	16.8
		- DSIL 2022 :	80 000.00	16.8
		- DETR 2024 :	-	0.00
II - Dépenses d'investissement :	406 000.00			
Estimation des travaux hors aménagement extérieur	361 500.00			
Options	8 000.00			
Aménagements extérieurs	36 500.00	EUROPE	50 400.00	10.6
		FEDER	50400	10.6
III Dépenses totales éligibles pour Energies Vienne	369 500.00			
		Communauté de Communes	30 000.00	6.3
		- Fonds de concours CCCP	30 000.00	6.3
IV- IMPREVUS	8 500.00			
Imprévus	8 500.00	Energies Vienne	105 882.25	22.3
V - DEPENSES ACQUISITION ET PRE-ETUDES	13850.50			
• Quote-part acquisition	8 163.00			
• Quote-part pré-études	4 687.50			
• Temps administratif	1 000.00			
TOTAL	473 879.50		473 879.50	100.0

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT 2 LOGEMENTS ESPACE DU MOULIN GAVALET AU 25 09 24				
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Financiers	Montant HT	%
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études:	34300	• Autofinancement maître d'ouvrage commune : Emprunt Energies Vienne	93350.50	26.9
• Maîtrise d'œuvre	25500			
• Mission CSPS	2800			
• Mission de Contrôle Technique	3500			
• Mission étude des sols	2500			
II - Dépenses d'investissement :	283000	• Conseil Départemental	79500	22.9
Réhabilitation du bâtiment en 2 logements	255000	- Activ 4 :	59500	17.1
Création du préau	15000	- Activ 3 :	0	0.00
Travaux de VRD	13000	- Schema Departemental Habitat (SDH)	20000	5.7
		* EUROPE	47225	13.6
		FEDER	47225	13.6
		• Etat	20000	5.7
		- DETR 2025 :	15000	4.3
		- DSIL 2025 :	5000	1.4
III Dépenses totales éligibles pour Energies Vienne	289300	Communauté de Communes	30000	8.6
		- Fonds de concours CCCP logement :	0	0.00
		- Fonds de concours CCCP 10 %(max 30000):	30000	8.6
IV- IMPREVUS	15000	Energies Vienne	76075	21.9
Imprévus logements	15000			
V - DEPENSES ACQUISITION ET PRE-ETUDES	13850.50			
• Quote-part acquisition	8 163.00			
• Quote-part pré-études	4 687.50			
• Temps administratif	1 000.00			
TOTAL	346150.50		346150.50	100.0

Le conseil municipal valide ces plans de financement et autorise Monsieur le Maire à se rapprocher du SIMER pour établir une convention pour le projet de végétalisation.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Questions diverses

- Inauguration de la centrale expérimentale à Champagné Saint Hilaire le lundi 28 octobre 2024 à 15h00
- Cagnotte cadeau de naissance

La secrétaire de séance,
Eliane BARREAU




Le Maire,
François AUDOUX

